

# Prêt Entre Bibliothèques

**E** Ce service permet de faire venir des livres, des thèses et des copies d'articles de périodiques conservés dans d'autres bibliothèques, françaises ou étrangères.

## Conditions d'utilisation

**B** L'utilisation du service PEB de l'Université Bordeaux Montaigne est accessible aux :

- étudiants de Bordeaux Montaigne (carte Aquipass)
- personnels de l'université (carte de bibliothèque délivrée dans le hall de la BU Lettres et Sciences Humaines)
- autres usagers : carte de bibliothèque obligatoire (délivrée dans le hall de la BU Lettres et Sciences Humaines)

## Conditions de prêt

➔ Délai d'attente :

- demande faite en France : 7 à 10 jours
- demande faite à l'étranger : délai pouvant atteindre 3 mois

➔ Durée du prêt : La Bibliothèque "prêteuse" fixe la durée et les modalités de prêt. La durée de prêt varie selon les bibliothèques : 15 jours à 3 semaines (durée à partir du jour où le document est réceptionné par notre bibliothèque).

**ATTENTION : la durée de prêt doit être impérativement respectée**

Le prêt peut être autorisé à **domicile** ou seulement en **consultation sur place** (dans les locaux de la BU Lettres).

- Consultation sur place :**
- thèses, mémoires, numéros spéciaux de périodiques
  - livres anciens, rares ou en mauvais état
  - livres provenant de l'étranger
  - autres documents
  - tout document, à la demande de la bibliothèque prêteuse

## Tarifs (par demande satisfaite)

➔ Documents originaux

France	Gratuit
Union Européenne (à l'exception de la Grande Bretagne)	16 €
Grande Bretagne	25 €
Autres pays	(coût réel des frais postaux)

➔ Photocopies d'articles

France	Gratuit
Union Européenne (à l'exception de la Grande Bretagne)	5 €

☞ Forfait demandé, payable à réception. Le forfait inclut :

- participation aux frais de port en recommandé (aller et retour)
- droits et frais de copies
- traitement des dossiers (variables selon les pays)